

Département des infrastructures
Service des routes.
Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou)



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 09.03.10

Scanné le 10 MARS 2010

10-MOT-104

Motion de André Marendaz & consorts concernant l'entretien des routes cantonales en traversée de localités, qui fait quoi ?

Dans le contexte de la démarche « SR05 », initiée à fin 2003, la direction du Service des routes avait pour mission de revoir l'organisation et le fonctionnement du service. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de la réorganisation territoriale de sa division entretien. L'analyse effectuée a rapidement permis de démontrer que la structure hiérarchique n'était pas optimale et que les synergies avec l'exploitation des routes nationales (RN) pouvaient être améliorées.

Dans l'EMPL 365, deux principes généraux d'amélioration ont été dégagés :

- Une optimisation de la structure hiérarchique de la division entretien
- Un regroupement des arrondissements de voyers et des centres d'entretien des routes nationales au sein de la direction régionales.

En troisième et définitif débat, le 21 septembre 2004, le Grand Conseil adoptait un amendement à l'article 7, alinéa 1 de la loi sur les routes (LRou), ayant la teneur suivante :

« Les routes cantonales sont la propriété du Canton. Les routes communales ainsi que les routes cantonales en traversée de localité sont la propriété des communes territoriales. »

Ainsi, le transfert de tronçons de routes cantonales aux communes a passé de 589 km, selon le projet du Conseil d'Etat, à 225 km selon l'amendement Moret.

A l'issue des débats parlementaires, le Grand Conseil a adopté une proposition consistant à modifier l'article 3, alinéa 4 de la LRou.

Afin de répondre aux besoins actuels, le canton est fractionné, avec la réforme SR 05 en 4 régions dirigés par un voyer. Le découpage et la structure organisationnelle doivent notamment permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- développer des synergies entre les arrondissements de routes cantonales et les centres d'entretien des routes nationales
- permettre le développement de projets transversaux d'exploitation
- renforcer la gestion harmonisée
- simplifier l'application d'une politique d'exploitation (homogénéité)
- optimiser la répartition des tâches administratives et de terrain entre les responsables de région, les voyers, les chefs de centre et leurs adjoints respectifs
- optimiser les compétences internes à la division (marchés publics, espaces publics, outils informatiques, etc.)
- renforcer la présence sur le terrain des voyers et chefs de centre
- optimiser la gestion de proximité et le renforcement du rôle des régions dans la politique du SR
- rationaliser les infrastructures existantes
- redéfinir et rééquilibrer les arrondissements de routes cantonales, notamment ensuite du transfert de 225 km de routes aux communes
- mettre en place des structures organisationnelles aux besoins des régions

- harmoniser la politique de gestion des ressources humaines.

Aucun de ces points n'aborde la problématique du report de charges sur les communes concernées par une route cantonale en traversée de localité ni ne définit la responsabilité des communes pour l'entretien de ces routes cantonales en traversée de localités. Plusieurs communes se retrouvent en limite de compétence et ne peuvent assumer les tâches d'entretien de ces routes cantonales en traversée de localité. De plus, et d'une manière générale, les communes ne peuvent effectuer des travaux sur ces tronçons sans en référer au service cantonal concerné.

On peut maintenant constater que la situation actuelle ne donne pas satisfaction et que la problématique de l'entretien des routes cantonales en traversée de localité n'est pas réglée à satisfaction, ni pour les communes, ni pour les usagers. Nous allons, au contraire, vers une dégradation de l'entretien de ces routes.

Par cette motion, nous demandons au Conseil d'Etat de revoir les dispositions légales concernant l'entretien des routes cantonales en traversée de localité. Ces tronçons devraient être repris par le canton, moyennant une nouvelle répartition de tronçons routiers entre les communes et le canton.

Penthalaz, le 2 mars 2010

(signé) André Marendaz



Demande de renvoi à une commission.

(à soumettre développer)

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre

Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaëli	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Christen Jérôme	Flora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Gaïlle Pierre-André
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric	Debluë François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard	Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard	Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria	Ducommun Philippe	Guignard Pierre